

# Le Décret DEEE en images: Producteurs de Lampes



Fabrique sur le territoire national et vend des Lampes sous sa propre marque



Introduit sur le territoire national des Lampes destinées à la commercialisation sous la marque du fabricant



Revend sous sa propre marque des Lampes produites par d'autres fournisseurs



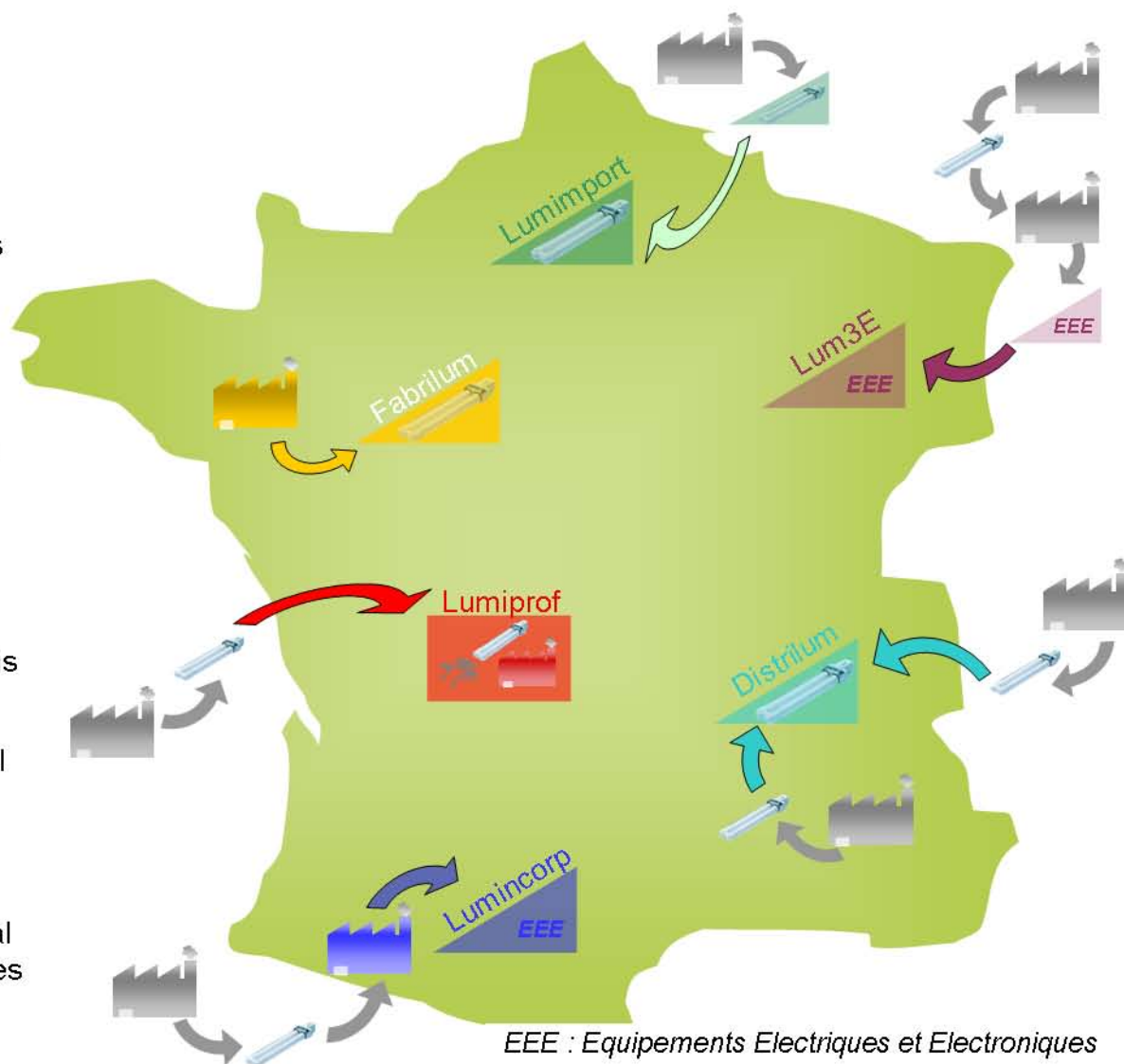
Importe des Lampes qu'il incorpore dans des EEE revendus sur le marché français



Importe sur le territoire national des EEE incorporant des Lampes



Introduit sur le territoire national des Lampes qu'il utilise pour ses propres besoins



EEE : Equipements Electriques et Electroniques